

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU RNCREQ

RESEAUX AUTONOMES

1. Référence : (i) HQD-9, document 1, page 4

Préambule :

La référence présente les ventes, les revenus des ventes et le revenu requis pour l'ensemble des réseaux autonomes pour les années 2009 à 2011.

Demandes :

1.1 Veuillez détailler ces informations pour chacun des réseaux autonomes selon un format similaire à celui fourni à HQD-13, document 9, pages 28 et suivantes du dossier R-3708-2009.

2. Référence : (i) HQD-9, document 1, page 4

Préambule :

À la référence, le Transporteur présente les ventes totales pour l'ensemble des réseaux autonomes pour les années 2009 à 2011.

Demande :

2.1 Pour chacun des réseaux autonomes, veuillez fournir les informations suivantes pour chacune des trois années (données réelles pour l'année 2009 et données prévues pour les années 2010 et 2011);

- l'énergie produite ou achetée (MWh)
- la quantité de combustible servant à produire l'énergie (litres)
- les pertes électriques sur le réseau
- la consommation des services auxiliaires à la centrale
- usage interne (spécifier)
- énergie vendue (MWh)

- 3. Références :** (i) HQD-10, document 3, page 49
(ii) HQD-7, document 11, page 4

Préambule :

À la ligne 12 de la référence (i), il est indiqué un montant de 83,4 M\$ à l'item Achat de combustible pour l'année témoin projetée 2011. À la référence (ii) le tableau 2 présente le Détail des coûts et des volumes de combustible. À l'item Mazout – Réseaux autonomes, on voit un montant de 66,8 M\$ pour l'année témoin 2011.

Demandes :

- 3.1** Veuillez concilier les deux informations.

COUTS EVITES RESEAUX AUTONOMES

- 4. Références :** (i) HQD-2, document 4, page 9
(ii) R-3610-2006, HQD-15, document 2, Annexe A, page 7 et 8
(iii) R-3708-2009, HQD-13, document 9, page 16

Préambule :

La référence (i) présente les résultats des coûts évités par réseaux autonomes selon une annuité croissante de 2011. On peut constater que les valeurs du coût évité en puissance sont très différentes selon les réseaux.

À la référence (ii), il est mentionné que les méthodes généralement reconnues pour le calcul des coûts évités sont :

- différentiel de programme d'équipements
- équipement (ou « mix » d'équipements) générique de référence.

Dans ce dernier cas, il est indiqué que le coût marginal de puissance correspond en général au coût d'investissement nécessaire à l'installation d'un équipement de référence.

À la référence (iii), il est mentionné que le Distributeur a déposé sous pli confidentiel les plans d'équipements par réseaux autonomes.

Demandes :

- 4.1 Veuillez préciser la méthode qui a été utilisée par le Distributeur pour l'évaluation du coût évité en puissance des réseaux autonomes.
- 4.2 S'il s'agit de la méthode par différentiel de programmes d'équipement, veuillez présenter les programmes d'équipements ainsi que les hypothèses relatives à l'évolution des besoins.
- 4.3 S'il s'agit de la méthode par équipement générique, veuillez donner les caractéristiques de cet équipement ainsi que son coût d'investissement.
- 4.4 Veuillez expliquer les écarts de coût évité en puissance entre les réseaux autonomes.
- 4.5 Habituellement le facteur d'utilisation d'une centrale est :

production annuelle de la centrale/(capacité installée * heures annuelles).

Veuillez indiquer si les valeurs du facteur d'utilisation apparaissant au tableau de la référence (i) correspondent à cette définition. Si cela n'est pas le cas, veuillez préciser les paramètres utilisés pour le calcul du facteur d'utilisation et justifier leur utilisation.

5. Référence : HQD-2 document 4, page 9

Préambule :

Le tableau de la référence présente les valeurs du coût évité en énergie pour chaque réseau autonome.

Demandes :

- 5.1 Veuillez préciser si les valeurs indiquées correspondent uniquement au coût du combustible.

- 5.2** Si les valeurs comprennent d'autres coûts que celui du combustible, veuillez les identifier, les justifier et les quantifier pour chacun des réseaux autonomes.
- 5.3** Veuillez indiquer les hypothèses quant au coût du combustible et à son évolution dans le temps.
- 5.4** Veuillez préciser les hypothèses quant au rendement des groupes (kWh/litre) et quant aux pourcentages des pertes électriques.

RESEAU DE SCHEFFERVILLE

- 6. Référence :** (i) R-3648-2007, HQD-2, document 2, pages 53
(ii) R-3648-2007, HQD-2, document 2, pages 46
(iii) HQD-12, document 5, page 6
(iv) HQD-12, document 5, page 11
(v) HQD-12, document 5, page 7

Préambule :

La référence (i) présente le nombre d'abonnements domestiques et agricoles prévus pour le réseau de Schefferville pour la période 2007-2017.

La référence (iii) présente la prévision de la demande du réseau de Schefferville pour la période 2010-2024.

Pour l'année 2010, on peut calculer que la consommation unitaire s'élève à 67,7 MWh par abonnement et que la demande unitaire en puissance s'élève à 15,7 kW par abonnement. À titre de comparaison, les données de la référence (ii) permettent de faire un calcul semblable pour le réseau du Lac Robertson et on obtient respectivement 31,9 MWh/abonnement et 8,9 kW/abonnement pour l'année 2010. À priori, les valeurs unitaires du réseau de Schefferville apparaissent donc élevées.

À la référence (iv), il est mentionné que des audits énergétiques ont eu lieu afin de préciser l'état et la condition de l'enveloppe thermique des résidences unifamiliales.

À la référence (v), le Distributeur mentionne qu'il entend réaliser des interventions en efficacité énergétique qui contribueront à des économies annuelles d'énergie de 1 GWh à l'horizon 2024.

Demandes :

- 6.1** Veuillez indiquer si les audits énergétiques ont permis d'expliquer le niveau élevé de consommation unitaire du réseau de Schefferville. Veuillez expliquer votre réponse.
- 6.2** Dans ce contexte, veuillez justifier le niveau d'économie d'énergie annuelle de 1 GWh, soit seulement 1,68% des besoins de l'année 2024.

7. Référence : HQD-12, document 5, page 13

Préambule :

Pour ces raisons, le Distributeur maintient la proposition présentée aux dossiers tarifaires R-3644-2007 et R-3677-2008 qui est d'exempter le réseau de Schefferville de l'application des tarifs et conditions de service prévus pour le nord du 53^e parallèle ou de toute tarification spécifique. Il propose également de poursuivre la transition amorcée vers les tarifs applicables au sud du 53^e parallèle.

Demandes :

- 7.1** Veuillez présenter le revenu requis du réseau de Schefferville selon les items suivants :
- Coût du capital
 - Charge d'exploitation
 - Amortissement
 - Taxes
 - Autres
- 7.2** Pour le coût en capital, veuillez préciser la valeur nette des immobilisations et identifier la valeur nette du contrat location-acquisition.
- 7.3** Pour les charges d'exploitation veuillez spécifier les charges reliées au réseau et celles reliées à la centrale Menihek.

7.4 Pour l'amortissement, veuillez identifier le montant relatif au contrat location-acquisition.

8. **Référence :** HQD-12, document 5, page 9

Préambule :

À la page 6, le Distributeur mentionne :

« Le réseau de Schefferville a ainsi été doté de deux groupes électrogènes de 1,7 MW pour pallier le non-fonctionnement possible du plus gros groupe turbine alternateur de la centrale hydroélectrique. »

Puis à la page 9 :

« Pour combler ces besoins, la solution la moins coûteuse consiste à installer un groupe électrogène de 2,7 MW au coût de 3 M\$. Sur la base du critère de service équivalent et afin de justifier l'utilisation d'un groupe électrogène comme signal de coût évité, le Distributeur considère que le coût de la « permanentisation » des groupes électrogènes au coût approximatif de 7,7 M \$ doit également être intégré au calcul du coût évité. »

Demandes :

- 8.1 Étant donné que des groupes électrogènes sont nécessaires immédiatement, veuillez indiquer si le coût de la permanentisation des groupes électrogènes peut être évité. Veuillez expliquer votre réponse.
- 8.2 Si ce coût ne peut pas être évité, veuillez justifier de le prendre en considération pour le calcul du coût évité du réseau de Schefferville. Veuillez notamment expliquer que cette démarche respecte la méthodologie du calcul des coûts évités présentée à R-3610-2006, HQD-15, document 2, Annexe A, pages 7 et 8.

PGEE

- 9. Références :** (i) HQD-8, document 8, page 59
(ii) R-3708-2009, HQD-8, document 8, page 64

Préambule :

La référence (i) présente les résultats de l'analyse économiques des divers programmes du PGEE pour la période d'investissement 2011-2015.

La référence présente le même type de résultats pour la période d'investissement 2010.

Si on exclut le programme OIEÉB et OIEÉSI, le test TCTR montre en général une détérioration de la rentabilité.

Les résultats du test TP du dossier actuel montrent un gain appréciable pour les participants par rapport aux résultats du même test du dossier R-3708-2009.

Les résultats du test TNT du dossier actuel montrent une nette détérioration par rapport aux résultats du même test du dossier R-3708-2009, ce qui se traduit par une pression à la hausse sur les tarifs.

Demandes :

- 9.1** Veuillez expliquer la nette augmentation du gain des participants.
- 9.2** Étant donné la pression à la hausse sur les tarifs et l'ampleur du gain des participants, veuillez justifier le niveau des subventions.

- 10. Référence :** HQD-8, document 8, page 60

Préambule :

À la référence, le Distributeur mentionne :

« La rentabilité des programmes et activités du Distributeur dans le présent dossier diffère de celui du dossier R-3708-2009 dû à :

- l'année d'actualisation des flux monétaires (2011 vs 2010) ;
- la période d'implantation des mesures (cinq ans vs un an) ;
- la nouvelle structure des coûts évités de fourniture-transport. »

Demande :

10.1 Veuillez illustrer les effets des trois raisons mentionnées en préambule en présentant un exemple concret, par exemple le programme Thermostats – NC. Veuillez spécifier les hypothèses et les données de base retenues dans le dossier actuel et celles retenues dans le dossier R-3708-2009, ainsi que le détail des calculs.

APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE

11. Référence : HQD-5, document 1, page 5

Préambule :

« Toutefois, compte tenu des quantités impliquées et dans la perspective d'atténuer les impacts sur les coûts d'approvisionnements, le Distributeur et le Producteur ont convenu d'une transaction de nature financière, réalisée en vertu de la Convention de transactions d'achat et de vente d'électricité en place entre les parties, concernant les quantités d'énergie ne pouvant plus être différées. » (nos soulignés)

Demandes :

- 11.1** Veuillez identifier les articles de la Convention qui permettent *une transaction de nature financière*. Veuillez expliquer votre réponse.
- 11.2** Le cas échéant, veuillez indiquer si ce type de transaction est possible uniquement avec le Producteur.
- 11.3** Veuillez indiquer si d'autres acheteurs potentiels ont été contactés.
- 11.4** Veuillez justifier que la procédure d'appel d'offres n'ait pas été retenue.

COUTS EVITES

- 12 Références :** (i) HQD-2, doc. 4, p. 5
(ii) HQD-2, doc. 4, p. 13

Demandes :

- 12.1** Veuillez décrire en détail la méthodologie de calcul des coûts évités.
- 12.2** Veuillez fournir le coût évité en énergie pour chaque année entre 2011 et 2022, inclusivement.
- 12.3** Veuillez préciser les intrants utilisés pour calculer ce dernier, dont notamment :
- a. Les prix à terme de mai 2009 à avril 2010;
 - b. L'indexation utilisée pour la période 2011 à 2022 inclusivement;
 - c. La source des estimations des quantités d'énergie prévues d'être achetées et vendues chaque année 2011 à 2022;
 - d. Tout autre intrant nécessaire pour calculer les coûts évités de chaque année.
- 12.4** À l'égard des prix à terme de mai 2009 à avril 2010 utilisés pour estimer les coûts évités :
- a. Veuillez préciser la source des quotations utilisées;
 - b. Veuillez fournir copies de chacune des quotations utilisées;
 - c. Veuillez préciser si les quotations utilisées comportaient des prix à terme pour chaque année entre 2011 et 2022.
 - d. Sinon, veuillez :
 - i. Préciser les années mentionnées dans la quotation, et
 - ii. Préciser le calcul utilisé pour obtenir les valeurs utilisées pour les années qui ne sont pas mentionnées dans la quotation.
- 12.5** Veuillez préciser les prix utilisés de chaque année :
- a. Pour les achats d'énergie;
 - b. Pour la revente de l'énergie.

- 12.6** Est-ce que le prix de marché est présumé constant pendant l'année ? Sinon, veuillez préciser :
- a. Les prix utilisés par période (mensuel, saisonnier, etc.) chaque année, et
 - b. La méthode utilisée pour produire un seul prix de marché par année.
- 12.7** Veuillez fournir :
- a. Les quantités d'énergie dont l'achat et la vente sont prévues de 2011 à 2022, sur une base annuelle;
 - b. Les quantités d'énergie dont l'achat et la vente sont prévues de 2011 à 2022, sur une base mensuelle.
- 12.8** Veuillez confirmer que les prévisions utilisées tiennent compte de l'approbation par la Régie des amendements aux conventions d'énergie différée (R-3726-10). Sinon:
- a. veuillez les modifier en conséquences de cette décision, et;
 - b. veuillez ajuster les estimations des coûts évités en énergie en fonction de cette modification.
- 12.9** Est-ce que la source utilisée, pour les estimations des quantités d'énergie dont l'achat et la vente sont prévues de 2011 à 2022, comporte soit des scénarios fort et faible, soit des analyses de sensibilité pour encadrer l'incertitude?
- a. Veuillez préciser votre réponse.
- 12.10** Veuillez fournir, en fonction des scénarios et/ou des cas de sensibilité, le cas échéant, de plus forte demande et de plus faible demande :
- a. les ventes et achats mensuels et annuels 2011-2022;
 - b. les coûts évités annuels
- 12.11** Est-ce que le Distributeur est d'avis que le volume de ventes ou d'achats d'Hydro-Québec sur les marchés externes peut influencer les prix d'achat ou de vente?

- a. Sinon, veuillez préciser pourquoi.
- b. Si oui, veuillez :
 - i. élaborer sur la nature et la portée de cette influence;
 - ii. expliquer comment les prévisions de prix de marché utilisées pour le calcul des coûts évités tiennent compte de cette influence.